

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°25 du 24 juin 2011**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

*Du 28 avril 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.**

*Du 28 avril 2011*

NOR D E F F 1 1 1 1 7 1 5 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 104 du 5 mai 2011, texte n° 6 ; signalé au BOC 25/2011.

---

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 28 avril 2011, l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre est modifié comme suit :

Au tableau de l'article 1<sup>er</sup>., la régie de recettes et d'avances instituée auprès du 15<sup>e</sup> bataillon du train, à Limoges, est supprimée.